

## Bureau de développement des télécommunications (BDT)

Réf.: Circulaire BDT/008

Genève, le 23 janvier 2012

Contact: Mario Maniewicz

Téléphone: +41 22 730 5429

Téléfax: +41 22 730 5484

Courriel: [tdag-secretariat@itu.int](mailto:tdag-secretariat@itu.int)

Aux:

- Etats Membres
- Membres du Secteur UIT-D
- Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D

Sujet: Dix-septième réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), Genève, **27-29 juin 2012**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la 17ème réunion du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) qui se tiendra au siège de l'UIT à Genève, du 27 juin (après-midi) au 29 juin 2012.

Cette réunion du GCDT sera consacrée à l'examen de la mise en œuvre du Plan d'action d'Hyderabad et du Plan opérationnel de l'UIT-D, l'objectif étant de fournir des orientations stratégiques devant guider l'UIT-D dans ses travaux. Le GCDT traitera en outre de questions importantes, telles que les Commissions d'études de l'UIT-D, la présence régionale et la contribution de l'UIT-D au Plan d'action du SMSI, entre autres activités et initiatives de l'UIT-D.

La participation à la réunion du GCDT est ouverte aux Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur UIT-D et aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études de l'UIT-D.

### **Ordre du jour provisoire et documents**

---

Un ordre du jour provisoire est joint à la présente lettre.

Tous les documents seront affichés sur [le site web du GCDT](#) en temps utile. La 17ème réunion du GCDT sera une réunion sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leur ordinateur portable pour pouvoir télécharger sur place tous les documents de la réunion et accéder au site web sur lequel seront affichés les nouveaux documents.

Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils ont bien un compte TIES leur donnant accès aux documents de la réunion. Vous trouverez des informations sur les modalités de demande d'un compte TIES à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/index-fr.html>.

Un petit nombre d'ordinateurs portables sera mis à la disposition des délégués qui en auraient besoin.

### **Interprétation et traduction**

---

L'interprétation et la traduction des documents de réunion seront assurées en fonction des demandes des participants et de la disponibilité des salles. Vous êtes donc invité à indiquer, **avant le 15 mai 2012**, sur votre formulaire d'inscription, si vous avez besoin de langues autres que l'anglais. En fonction des

demandes qui auront été faites avant cette date et à condition qu'il y ait au moins une demande pour une langue donnée, l'interprétation et la traduction seront assurées dans les langues demandées et les contributions reçues en temps utile seront traduites.

## **Participation à distance**

---

[Des services interactifs de participation à distance](#) seront assurés pour la réunion du GCDT, au moyen d'Adobe Connect. Ces nouveaux services permettront aux délégués qui ne peuvent être présents au GCDT de soumettre leurs contributions et de prendre part aux débats. Les délégués seront reliés par liaison vidéo à la salle de réunion et pourront écouter les débats (dans toutes les langues pour lesquelles une interprétation sera assurée pour la séance en question), visionner les présentations, télécharger les documents et prendre la parole (poser des questions, appeler l'attention des participants et des modérateurs sur certains points, etc.).

Les délégués qui souhaitent utiliser les services de participation à distance doivent cocher la case correspondante dans le formulaire d'inscription. Chacun des participants à distance recevra un compte d'utilisateur pour pouvoir se connecter à la salle de réunion au moyen d'Adobe Connect. Le nom des participants à distance figurera en outre dans la liste officielle des participants à la réunion.

En parallèle, les débats seront, comme d'habitude, [diffusés sur le web](#) dans toutes les langues.

## **Contributions**

---

Conformément au § 11.4 de la [Résolution 1](#) (Rév. Hyderabad, 2010), les contributions devraient être brèves et concises et ne pas dépasser cinq (5) pages; elles doivent être soumises uniquement à l'aide du formulaire en ligne disponible [ici](#).

Conformément au § 12.1.1 de cette Résolution, les documents appelant une suite devraient être reçus au moins deux mois avant la réunion pour pouvoir être traduits dans les langues demandées pour la réunion.

Les documents appelant une suite reçus moins de deux mois, mais au moins sept jours civils, avant l'ouverture de la réunion seront publiés, sous la dénomination de "contributions tardives", dans la langue originale seulement.

Les contributions reçues moins de sept jours civils avant l'ouverture de la réunion ne seront pas disponibles pour la réunion, mais seront conservées en vue de la réunion suivante. Aucune contribution pour suite à donner ne sera acceptée après l'ouverture de la réunion et les contributions pour information ne seront publiées que dans la langue originale.

## **Inscription et demandes de bourses**

---

Les inscriptions préalables et les demandes de bourses se feront uniquement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration ou entité habilitée à participer aux réunions du GCDT. L'enregistrement sur place se fera au **bâtiment Montbrillant, à partir de 8 h 30, le 27 juin 2012**.

Il sera demandé aux délégués qui s'enregistrent sur place de présenter une lettre d'accréditation envoyée par leur coordonnateur. Les délégués préalablement inscrits n'auront besoin que de présenter la lettre de confirmation qu'ils auront reçue et une pièce d'identité avec photo.

Le rôle du coordonnateur est de s'occuper des formalités d'inscription pour son administration/entité. La liste des coordonnateurs peut être consultée à cette [adresse](#) accessible avec un mot de passe **TIES**.

Les coordonnateurs désignés peuvent s'inscrire en ligne [ici](#) sur le site web de l'Enregistrement pour la 17ème réunion du GCDT.

Si votre Administration ou votre organisation n'a pas de coordonnateur ou si elle souhaite modifier les coordonnées à un point de contact et/ou changer un coordonnateur, vous voudrez bien indiquer son nom, son prénom et son adresse de courrier électronique et soumettre ces informations dans un [document officiel avec en-tête](#) par télécopie au numéro: +41 22 730 5545/+41 22 730 5484 ou par courrier

électronique à l'adresse: [bdtmeetingsregistration@itu.int](mailto:bdtmeetingsregistration@itu.int).

Dans les limites du budget disponible, une seule bourse par pays peut être accordée aux participants des pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA).

Compte tenu des contraintes budgétaires, les pays bénéficiaires d'une bourse devront peut-être contribuer en partie au coût de la bourse. Pour demander un formulaire de demande de bourse, les participants doivent tout d'abord s'inscrire en ligne et cocher la case appropriée. **Les demandes de bourses signées et approuvées** doivent parvenir au Service des bourses au plus tard le **vendredi 11 mai 2012**.

*Vous voudrez bien noter que les demandes qui seront reçues après cette date ne seront pas prises en considération.*

### **Informations pratiques**

---

Des informations pratiques concernant l'[hébergement](#) et la [procédure de demande de visa](#) sont disponibles sur [le site web du GCDT](#).

Je suis convaincu qu'une participation active de votre part à cette réunion saura en garantir le succès et suis certain de pouvoir continuer à bénéficier de vos conseils et de vos recommandations si utiles aux travaux du BDT.

Je me réjouis de vous rencontrer à Genève.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Original signé]

Brahima Sanou  
Directeur

**Annexe:** Projet d'ordre du jour

ANNEXE

**17ème réunion du GCDT**

**Ordre du jour provisoire**

- 1 Allocution du Secrétaire général
  - 2 Allocution du Directeur du Bureau de développement des télécommunications
  - 3 Remarques liminaires du Président du GCDT
  - 4 Adoption de l'ordre du jour et examen du programme de gestion du temps
  - 5 Examen de la mise en oeuvre du Plan opérationnel de l'UIT-D pour 2011
  - 6 Mise en oeuvre des initiatives régionales
  - 7 Contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre du Plan d'action du SMSI
  - 8 Plan opérationnel glissant de 4 ans de l'UIT-D pour 2013-2016
  - 9 Questions relatives aux Commissions d'études de l'UIT-D
  - 10 Présence régionale de l'UIT
  - 11 Coordination intersectorielle
  - 12 Méthodes de travail du GCDT
  - 13 Rapport du Groupe sur les initiatives relatives au renforcement des capacités (GCBI)
  - 14 Questions relatives au secteur privé
  - 15 Conférences et réunions du BDT
  - 16 Divers
-